

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME
Arrondissement de DIEPPE
Canton de SAINT SAËNS

COMMUNE DE BOSC-MESNIL

Mairie 616 route du centre
76680 BOSC-MESNIL
Tél.: 02 35.34.50.68 Fax : 09 70 61 36 67
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le dimanche trente mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Marie-Claude BEAUVALLET, Maire de Bosc-Mesnil

Date de convocation 25 mars 2014

PRESENTS : Mmes et MM., Nicole LEROY, Myriam QUEVAL, Ludovic LEBRETON, François BATTEMENT, Pascal VAN DE STEENE, Jean-Marie MAINOT, Sylvain CAMPAIN, Patrick BOISSAY, Sylvain BINET, Denis MANUEL, David HALOT

ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Myriam QUEVAL.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

N°30/03/2014 - 01

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux Conseils Municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Bosc-Mesnil étant de onze, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser trois.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer trois postes d'adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par onze voix pour

Décide de créer trois postes d'adjoint au Maire.

Charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces trois adjoints au Maire.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

N°30/03/2014 - 02

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 0 L 2123-24;

Considérant que le code susvisé fixe les taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par onze voix pour

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints aux taux suivants :
Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 17 %

Adjoint : 4.40 %

DELEGUES AU SYNDICAT DU COLLEGE GUILLAUME LE CONQUERANT DE SAINT-SAENS

N°30/03/2014 - 03

Sont élus délégués de la Commune au Syndicat du Collège Guillaume le Conquérant de Saint-Saëns :

- Mr MANUEL Denis, titulaire
- Mr BINET Sylvain, titulaire
- Mme QUEVAL Myriam, suppléant
- Mr LEBRETON Ludovic, suppléant

DELEGUES AU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT DE LA VARENNE

N°30/03/2014 - 04

Sont élus délégués de la Commune au Syndicat de Bassin Versant de la Varenne

- Mme LEROY Nicole, titulaire
- Mr BOISSAY Patrick, suppléant
-

DELEGUES AU S.I.A.E.P.A. DES SOURCES CAILLY, VARENNE, BETHUNE

N°30/03/2014 - 05

Sont élus délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des sources Cailly, Varenne, Béthune :

- Mr HALOT David, titulaire
- Mr LEBRETON, titulaire
- Mr BINET Sylvain, suppléant
- Mr BATTEMENT François, suppléant

DELEGUES AU S.I.V.O.S. DU MONT - ARNOULT

N°30/03/2014 - 06

Sont élus délégués de la Commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Mont-Arnoult :

- Mr VAN DE STEENE Pascal, titulaire
- Mme QUEVAL Myriam, titulaire
- Mr MAINOT Jean-Marie, titulaire
- Mr CAMPAIN Sylvain, suppléant

DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

N°30/03/2014 - 07

Sont élus délégués de la Commune au Syndicat Départemental d'Energie :

- Mr BATTEMENT François, titulaire
- Mme LEROY Nicole, suppléant

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 10 h 45